



académie
Aix-Marseille

académie

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bulletin académique spécial

Diplôme National du Brevet - Session 2015
Instructions générales

n° 306
du 11 mai 2015

**PÔLE ACADEMIQUE
DU
DIPLOME NATIONAL DU BREVET**

**CIRCULAIRE D'ORGANISATION DU DNB
SESSION 2015**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement collèges et LP publics et établissements privés sous-contrat.

Dossier suivi par : Mme ULPAT - Tel : 04 90 27 76 50 - Fax : 04 90 27 76 47
DSDEN de Vaucluse : pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la circulaire d'organisation du Diplôme National du Brevet pour la session 2015.

Ce document rappelle les références des derniers textes réglementaires ; il précise les modalités d'organisation de l'examen, le calendrier des opérations et la répartition des candidats par centre d'examen et centre de correction dans notre académie.

Signataire : Dominique BECK, Directeur académique des services de l'éducation nationale

SOMMAIRE

I -	PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DU LPC ET NOTES DE CCF OBTENUES EN COURS DE FORMATION : NOTANET	Page 4
	A) Nouveauté session 2015 : Accès à l'application NOTANET via ARENA B) Les éléments du Livret Personnel de Compétences (LPC) C) Les notes de CCF	
II -	DEROULEMENT DES EPREUVES	Page 5
	A) Convocation des candidats B) Listes des candidats C) Matériel d'examen D) Surveillance des épreuves E) Accueil des candidats F) Aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap G) Modalités de distribution des sujets H) Erreur matérielle constatée dans un sujet I) Epreuves ponctuelles : français, mathématiques, histoire-géographie- éducation civique, histoire des arts J) Fraude ou tentative de fraude K) Ramassage des copies	
III -	CORRECTION DES EPREUVES	Page 9
	A) Commissions académiques d'entente et d'harmonisation des corrections B) Anonymat des copies C) Dépôt des copies dans les centres de correction D) Convocation des correcteurs E) Saisie des notes des épreuves : LOTANET	
IV -	JURY	Page 11
	A) Documents à transmettre au jury académique B) Jury délibératif académique	
V -	FIN DE SESSION	Page 12
	A) Diffusion des résultats B) Relevés de notes et diplômes C) Consultation des copies D) Archivage des copies et des bordereaux de notation E) Bilan de la session F) Frais de déplacement et vacations G) Session de remplacement	
VI -	TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS	Page 13
	ANNEXE 1 - Organigramme 2015 - Pôle académique du DNB ANNEXE 2 - Calendrier des épreuves session de juin 2015 ANNEXE 3 - Calendrier des épreuves session de septembre 2015 ANNEXE 4 - Modèle de convocation pour la surveillance (recto verso) ANNEXE 5 - Frais d'examen : l'application IMAGIN ANNEXE 6 - Demande d'inscription à la session de remplacement ANNEXE 7 - Centres d'examen / Centres de correction ANNEXE 8 - Questionnaire bilan session 2015	

I - PRISE EN COMPTE DES ELEMENTS DU LPC ET NOTES DE CONTROLE OBTENUES EN COURS DE FORMATION : NOTANET

A - Nouveauté session 2015 : Accès à l'application NOTANET via ARENA

Les établissements publics et privés sous contrat pourront désormais accéder à l'application NOTANET via le portail ARENA **du 26 mai au 9 juin 2015**.

Seuls les établissements (MFR, lycées agricoles ...) ne bénéficiant pas d'un accès ARENA sont invités à contacter leur gestionnaire de secteur (cf . ANNEXE 1) **le vendredi 22 mai 2015 de 8 h 00 à 12 h 00** pour communication du mot de passe.

En cas de difficulté de connexion, je vous invite à faire une demande d'assistance via la **Plateforme d'Assistance Académique**.

B - Les éléments du Livret Personnel de Compétences (LPC)

Note de service n°2012-154 du 24-09-2012

Notes du recteur de l'académie d'Aix-Marseille du 20-10-2012 et 26-04-13.

Rappel : « Le processus de renseignement du « Livret Personnel de Compétences » reste conforme aux dispositions de la note de service n°2012-154 : seule la validation des sept compétences demeure obligatoire et ce renseignement suffit pour les élèves ne rencontrant pas de difficultés particulières.

Lorsqu'il s'avère que l'acquisition d'une compétence est discutée pour un élève, les équipes pédagogiques renseignent les domaines et non plus les items. »

L'application « Livret Personnel de Compétences » permet d'enregistrer la validation de chaque compétence en vue de sa prise en compte pour l'attribution du DNB.

C'est une application informatique nationale, intégrée à l'environnement SIECLE.

Les données relatives au socle commun sont saisies par les enseignants via SIECLE-LPC.

Le bilan de compétences validé doit remonter par le logiciel NOTANET par une bascule de SIECLE-LPC en même temps que les notes du CCF sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les saisies dans «SIECLE-LPC » doivent être terminées au plus tard avant la saisie ou l'intégration des données dans l'application NOTANET qui sera ouverte du mardi 26 mai au mardi 9 juin 2015 inclus. Ces dates sont impératives et imposées par la mise en place d'AFFELNET le mercredi 10 juin 2015.

Uniquement pour les candidats n'ayant pas validé une ou plusieurs compétences, il conviendra de transmettre au pôle académique du DNB à la fois l'attestation de palier 3 et la fiche scolaire par courrier avant le 29 juin 2015 afin de permettre leur étude par le jury de délibération.

C - Les notes de contrôle en cours de formation (CCF)

La remontée des notes du CCF s'effectue via l'application NOTANET **du mardi 26 mai au mardi 9 juin 2015 sous la responsabilité du chef d'établissement**.

L'intégration dans NOTANET des notes obtenues en cours de formation peut être réalisée par saisie individuelle ou à partir d'un fichier en provenance de SIECLE NOTES ou d'un éditeur privé.

Comme pour le LPC, les opérations de saisie de notes dans SIECLE ou dans les logiciels d'éditeurs privés doivent être achevées avant l'ouverture de NOTANET.

Ces dates sont impératives et imposées par la mise en place d'AFFELNET le mercredi 10 juin 2015.

Les notes de CCF correspondent à la moyenne dans chaque matière (sauf EPS) des notes trimestrielles de 3^{ème}.

Pour les élèves ayant redoublé une classe, il convient de prendre en compte les notes obtenues durant l'année de redoublement.

Les notes d'histoire-géographie-éducation civique, qui n'entrent pas dans le décompte des points, seront quand même saisies dans l'application NOTANET, ces informations étant nécessaires pour AFFELNET.

Concernant les matières optionnelles (latin, grec, langue vivante régionale ou LV2 si le candidat a choisi une langue régionale en LV2, langue des signes française ou option découverte professionnelle 3 H), seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

« Depuis la session 2013, la note prise en compte pour le contrôle continu en EPS est la moyenne des notes obtenues lors de l'évaluation de trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA) retenues par l'enseignant parmi la liste officielle des APSA. Cette note ne correspond pas nécessairement à la moyenne des notes trimestrielles d'EPS. Les chefs d'établissement seront attentifs à ce que la note d'EPS transférée dans NOTANET corresponde à celle exigée par la *note de service n°2012-096 du 22 juin 2012* ».

Rappel :

- les notes des épreuves orales d'histoire des arts seront saisies dans LOTANET.
- les notes des épreuves orales de l'option internationale seront saisies dans LOTANET.

II - DÉROULEMENT DES EPREUVES

Le chef de centre d'examen est responsable de l'organisation matérielle du centre et du bon déroulement des épreuves.

A - Convocation des candidats

Les convocations sont adressées par courriel aux établissements à partir du **jeudi 21 mai 2015**.

1 - **candidats scolaires** : les convocations sont remises par les établissements à leurs élèves.

2 - **candidats individuels et CNED** : les convocations leur sont envoyées directement par le pôle académique du DNB.

Il est indispensable que les chefs d'établissement vérifient l'ensemble des convocations dès réception et informent le pôle académique du DNB d'éventuelles anomalies pour rectification dans les plus brefs délais.

Les convocations n'indiquent pas le temps supplémentaire accordé dans le cadre d'un aménagement d'épreuve. Dans le souci de respecter les horaires définis par le calendrier national des épreuves, il est souhaitable que les candidats commencent à la même heure que les autres et terminent plus tard leurs épreuves.

Tous les candidats sont convoqués un quart d'heure avant le début des épreuves.

B - Listes des candidats

L'utilisation de l'application **ORGANET** permet d'éditer les listes des candidats par salle en fonction des besoins du centre d'examen.

L'application ORGANET sera mise à disposition des établissements le **jeudi 21 mai 2015**.

En cas de difficulté de connexion, je vous invite à faire une demande d'assistance via la **Plateforme d'Assistance Académique**.

C - Matériel d'examen

Comme chaque année, le pôle académique du DNB organise selon un calendrier prédéfini (cf. VI page 11) les modalités de retrait du matériel ci-après :

- copies et brouillon (1 par épreuve),
- PV de salle (1 exemplaire format A3 sera fourni avec les sujets, il sera reproduit dans le centre d'examen),
- étiquettes de table (1 par candidat, classées par série, option, section LV et mode de passage),
- étiquettes d'anonymat (1 par épreuve, classées par série, option, section LV et mode de passage ; pour l'épreuve de français, les deux étiquettes correspondent chacune à une épreuve : dictée - questions et rédaction),
- sujets,
- bordereaux de notation.

D - Surveillance des épreuves

Le chef de centre d'examen désigne et convoque les surveillants (modèle de convocation en annexe 4), ces convocations ne sont pas réalisées avec l'application IMAGIN. La liste des enseignants convoqués pour les surveillances est transmise au pôle académique du DNB en précisant leur établissement d'origine.

Les surveillants sont les enseignants du centre d'examen et, en fonction des besoins, ceux des centres rattachés publics et privés sous-contrat. Le chef de centre d'examen fait appel aux chefs d'établissement concernés pour qu'ils mettent à disposition leurs enseignants.

Par conséquent, je vous rappelle qu'il ne doit pas être fait appel aux enseignants d'établissements hors contrat pour assurer les tâches de surveillance du DNB.

La surveillance de chaque salle doit être assurée par deux personnes. Une équipe de surveillants remplaçants est à prévoir.

Il est rappelé aux candidats que leurs copies ne doivent comporter ni signature, ni signe distinctif sous peine d'annulation des épreuves subies.

Il doit être vérifié que les candidats ne disposent pas de moyens de télécommunication (téléphone portable, tablette tactile) dont l'utilisation est interdite. Les candidats doivent laisser ces appareils en position d'arrêt.

Les instructions détaillées concernant la surveillance des épreuves doivent impérativement figurer au verso de la convocation. Il vous appartient de veiller à leur stricte application.

Les chefs de centres d'examen informent le pôle académique du DNB de toute difficulté relative à cette organisation.

E - Accueil des candidats

Circulaire n°2011-072 du 3-05-2011 relative aux conditions d'accès et sorties des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes.

1 - Vérification de l'identité des candidats

Au début de chaque épreuve les surveillants vérifient l'identité des candidats ; la convocation et une pièce officielle d'identité avec photographie doivent être présentées par les candidats.

Dans l'hypothèse où un candidat se présenterait sans que son nom figure sur les listes de déroulement, je vous rappelle qu'il doit être autorisé à composer sous réserve de vérification de son inscription auprès du pôle académique du DNB (04 90 27 76 50).

2 - Retard

Les retardataires peuvent être acceptés sur décision du chef de centre d'examen sous réserve qu'aucun candidat n'ait quitté la salle. Toutefois, aucun temps supplémentaire ne saurait leur être accordé.

3 - Sortie de salle

Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle avant la fin de la première heure de composition.

F - Aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap

Décret n°2005-1617 du 21-12-2005
Circulaire n°2011-220 du 27-12-2011

Les chefs de centre d'examen sont avisés par le pôle académique du DNB du dispositif à mettre en place pour les candidats qui bénéficient d'un aménagement d'épreuves : assistance d'un secrétaire, tiers-temps supplémentaire, sujets particuliers.

Concernant la dispense de l'exercice de tâche cartographique de l'épreuve d'HGEC dès cette session : les centres d'examen concernés seront destinataires de consignes précises de mise en œuvre de cette dispense par courriel courant mai 2015.

G - Modalités de distribution des sujets

Le responsable de salle doit disposer du calendrier et des horaires des épreuves.

Il doit vérifier la concordance entre le calendrier et les informations figurant sur l'enveloppe contenant le sujet avant l'ouverture du pli.

Dès l'ouverture des enveloppes dans les salles de composition et avant la distribution des sujets aux candidats, le responsable de salle doit vérifier, par sondage dans le paquet d'exemplaires, la conformité des renseignements qui figurent sur le cartouche situé en première page du sujet.

H - Erreur matérielle constatée dans un sujet

Le chef de centre d'examen fait connaître aux candidats que le jury sera informé de l'erreur et qu'il en sera tenu compte au moment des délibérations. Il ne prend pas l'initiative de corriger cette erreur pour éviter une inégalité de traitement entre les candidats des différents centres mais **prend contact obligatoirement** avec le pôle académique du DNB au 04 90 27 76 50.

Le pôle académique du DNB assure le relais avec les inspecteurs concernés et le bureau des sujets du rectorat.

I - Epreuves ponctuelles : français, mathématiques, histoire-géographie-éducation civique et histoire des arts

1. Epreuve écrite de français

Selon *la note de service n°2012-029 du 24-02-2012* « l'épreuve se décompose en 2 parties, d'une durée d'1h30 chacune séparées par une pause de 15 minutes. Les candidats composent chacune des parties d'épreuves sur des copies distinctes ; celles de la première partie sont relevées à la fin du temps imparti ; le sujet, lui, est laissé à la disposition du candidat ».

La dictée s'effectue à la fin de la première épreuve : les consignes relatives à l'organisation de cette épreuve seront inscrites sur la page de garde du sujet. La (ou les) copie(s), pour cette première partie d'épreuve, ne doi(ven)t être ramassée(s) qu'à la fin du temps imparti, soit 1 heure 30 minutes.

Les sujets précisent en en-tête si l'usage du dictionnaire est autorisé ou non.

La note de service n°2012-029 du 24-02-2012 autorise l'usage d'un dictionnaire de langue française pour la seconde partie de l'épreuve de français (rédaction). L'usage du dictionnaire ne revêt donc pas un caractère obligatoire. **En revanche, l'usage du dictionnaire électronique reste interdit.**

Pour un candidat en situation de handicap, l'utilisation du dictionnaire peut être autorisée pour toutes les épreuves (**sauf pour l'épreuve de dictée et de réécriture**) et sera alors précisée dans la décision d'aménagement d'épreuves.

2. Epreuve écrite de mathématiques

Le sujet précise en en-tête si l'usage de la calculatrice est autorisé ou non.

La circulaire n°99-018 du 01-02-1999 relative aux conditions d'usage des calculatrices dans les examens et concours organisés par le ministère de l'éducation nationale précise que : « le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran

graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre. Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices ».

Pour un candidat en situation de handicap, l'utilisation de la calculatrice peut être autorisée pour toutes les épreuves et sera alors précisée dans la décision d'aménagement d'épreuves.

3. Epreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique

Le candidat reçoit sa copie sur laquelle figure le sujet de l'épreuve (il n'est pas imprimé sur une feuille à part). Chaque candidat doit répondre dans l'espace prévu en dessous de chaque question du sujet. A la fin de l'épreuve, il remet au surveillant cette même copie-sujet. Il ne sera pas distribué de copie éducation nationale sauf si une décision d'aménagement d'épreuves le prévoit **expressément**.

4. Oral d'histoire des arts

Circulaire n°2011-189 du 3-11-2011

L'épreuve d'histoire des arts est une épreuve terminale au même titre que les épreuves écrites de français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique.

Conformément aux dispositions de *la circulaire n°2011-189 du 3-11-2011*, elle se déroule entre le 15 avril et le 26 juin 2015. Il appartient au chef d'établissement d'organiser l'épreuve et d'adresser une convocation aux candidats.

Aucun candidat ne peut en être dispensé.

Un élève qui, pour des motifs d'absence dûment justifiés, n'a pu se présenter à la première date d'épreuve doit être convoqué à nouveau jusqu'à la date butoir du 26 juin 2015.

S'il se présente aux épreuves écrites de juin sans avoir passé l'oral d'HDA, il est porté absent – par conséquent, **il vous faudra mettre AB dans LOTANET**.

S'il ne s'est présenté, pour des motifs dûment justifiés, ni à l'oral d'HDA, ni aux épreuves écrites des 25 et 26 juin 2015, il peut bénéficier de la session de remplacement où il passe l'épreuve écrite d'HDA.

Ainsi les candidats qui ont passé l'oral en établissement mais n'ont pu se présenter aux épreuves écrites de juin garderont le bénéfice de la note d'HDA dans le cadre de la session de remplacement.

Cette note n'est communiquée ni aux élèves ni aux familles avant la publication finale des résultats du DNB.

La saisie de la note d'HDA s'effectue **via l'application LOTANET à compter du 24 juin 2015**. La note d'HDA est affectée du coefficient 2 ; il faut donc reporter sur le bordereau de notation **une note sur 40 points** et saisir dans LOTANET **une note sur 40 points**.

J - Fraude ou tentative de fraude

Circulaire n°2011-072 du 3-05-2011

Le surveillant de salle prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude. Toutefois, le flagrant délit ne suspend pas l'épreuve pour le candidat qui doit continuer à composer. L'expulsion peut être prononcée par le chef de salle uniquement en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve.

Le PV doit être contresigné à la fois par le candidat suspecté de fraude et les surveillants de la salle. Il doit être dressé le jour même.

Le chef de centre doit saisir les preuves matérielles, dresser un procès verbal précis et en aviser **madame CAUVI Mélissa, gestionnaire au pôle académique du DNB au 04 90 27 76 56**.

K - Ramassage des copies

Tous les candidats doivent rendre une copie, même blanche, comportant leur nom et leur numéro d'inscription. En cas d'absence d'un candidat, les surveillants insèrent une copie blanche dont ils auront complété l'en-tête et porté la mention « absent » sur le corps de la copie.

A la fin de l'épreuve, les surveillants remettent au chef de centre d'examen :

- les copies classées dans l'ordre alphabétique,
- le procès verbal de salle, mentionnant le(s) nom(s) de(s) absent(s) et éventuellement le(s) incident(s) intervenu(s),
- la liste de présence émargée par les candidats.

III - CORRECTION DES EPREUVES

A - Commissions académiques d'entente et d'harmonisation des corrections

Elles ont pour objectif de faire appliquer les barèmes et consignes de correction nationaux et d'élaborer des consignes de correction détaillées à partir du barème national. Pour la session 2015, l'organisation arrêtée en liaison avec les IA-IPR et IEN-EG reste la suivante :

Série générale

Les commissions d'entente auront lieu à la DSDEN de Vaucluse 49 rue Thiers 84077 Avignon :

- le jeudi 25 juin 2015 à 13 h 30 pour le français,
- le vendredi 26 juin 2015 à 9 h 30 pour histoire-géographie-éducation civique,
- le vendredi 26 juin 2015 à 11h pour les mathématiques.

Pour chaque discipline, la commission est composée d'un IA-IPR et d'enseignants des quatre départements qu'ils ont désignés.

Les commissions d'harmonisation auront lieu dans les établissements suivants :

- lycée polyvalent Emile Zola, avenue arc de Meyran 13601 Aix-en-Provence,
 - lycée professionnel La Viste, traverse Bonnet 13015 Marseille,
 - lycée polyvalent Ismaël Dauphin, rue Pierre Fabre 84300 Cavaillon :
- le vendredi 26 juin 2015 de 9h à 12h pour le français,
 - le vendredi 26 juin 2015 de 15h à 17h pour histoire-géographie-éducation civique.

La commission d'harmonisation de la correction de mathématiques se tiendra le vendredi 26 juin 2015 de 15h30 à 18h30 au collège Mignet – 41 rue Cardinale – 13100 Aix-En-Provence et dans les DSDEN :

- de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 Avignon,
- des Bouches-du-Rhône - 28 Boulevard Charles Nedelec - 13231 Marseille,
- des Hautes-Alpes - 12 avenue Maréchal Foch - 05010 Gap ;

Pour chaque discipline et sur chaque site, la commission est présidée par un IA-IPR ou un enseignant membre de la commission d'entente.

Série professionnelle

Les commissions d'entente seront organisées par les IEN-EG à la DSDEN de Vaucluse le vendredi 26 juin 2015.

B - Anonymat des copies

L'anonymat des copies est placé sous la responsabilité du chef de centre d'examen. Les étiquettes sont éditées par série, option, section de LV, mode de passage, dans l'ordre alphabétique.

Il est préférable de créer deux équipes, l'une chargée de contrôler le contenu des PV de salle et l'autre chargée de procéder à l'anonymat (vérifier l'ordre des copies, coller les étiquettes d'anonymat, massicoter les copies pour ne laisser apparaître sur celles-ci que la partie anonymée).

Les en-têtes sont découpés et insérés dans une enveloppe scellée portant les mentions suivantes :

<p>Diplôme national du brevet – Session 2015 ANONYMAT</p> <p>CENTRE D'EXAMEN :</p> <p>SERIE :</p> <p>OPTION :</p> <p>EPREUVE :</p> <p>NOMBRE D'EN-TETES:.....</p>

Cette enveloppe est déposée dans le centre de correction en même temps que les copies et les PV de salle (mais dans une enveloppe séparée de celle contenant les copies).

Les copies sont classées par série et option dans l'ordre alphabétique intégral et sont insérées dans une **seule** enveloppe scellée (**une enveloppe pour chaque épreuve**) portant les mentions suivantes :

<p>Diplôme national du brevet – Session 2015 COPIES D'EXAMEN</p> <p>CENTRE D'EXAMEN :</p> <p>SERIE :</p> <p>OPTION :</p> <p>EPREUVE :</p> <p>NOMBRE DE COPIES :dontABSENT (S)</p>

L'épreuve de français comporte deux parties (dictée-questions et rédaction). Chaque sous-épreuve doit être anonymée ; il faut agraffer les deux parties ensemble.

C - Dépôt des copies dans les centres de correction

Les centres d'examen qui ne sont pas centres de correction déposent leurs copies dans le centre de correction auquel ils sont rattachés (cf. annexe 7 : liste des centres de correction et des centres rattachés).

Les copies anonymées et classées sont déposées sous la responsabilité des chefs de centre d'examen **au plus tard le vendredi 26 juin 15h00**. Les chefs de centres de correction et les responsables des centres d'examen prendront contact pour définir les modalités appropriées aux situations locales.

D - Convocation des correcteurs

Les convocations sont éditées par le pôle académique du DNB via l'application IMAGIN. **Il est rappelé aux enseignants que leur participation aux jurys d'examen est une charge normale d'activité.**

Aussi, aucune dispense ne saurait être accordée, pour quelque motif que ce soit, aux personnels sollicités qui se trouvent en position normale d'activité.

En cas d'absence pour une raison de force majeure, l'enseignant doit en informer par téléphone son chef d'établissement dans les plus brefs délais et solliciter une autorisation d'absence auprès du directeur académique, en joignant toute pièce justificative.

Le remplacement d'un enseignant absent sera effectué par le pôle académique du DNB, seul habilité à établir la convocation d'un correcteur.

Tous les correcteurs sont convoqués à 8h00.

Les opérations de correction ne débutent qu'après diffusion des barèmes et consignes afin de permettre un temps d'échange entre les correcteurs. Pour les épreuves communes les corps d'inspection désignent les enseignants chargés d'animer les réunions d'harmonisation préalables aux corrections. En conséquence, les copies ne sont remises aux professeurs que dans un deuxième temps.

La présence de tous est indispensable dès 8h00.

E - Saisie des notes des épreuves : LOTANET

En accord avec les corps d'inspection, je vous rappelle que les enseignants de français corrigent 35 copies (série Général) et 30 copies (série Professionnelle), les enseignants de mathématiques et d'HGEC corrigent 50 copies (séries Général et Professionnelle). Bien évidemment, ce volume prévisionnel de copies/correcteur pourra être revu à la hausse par le chef de centre de correction pour pallier les éventuelles absences constatées durant les deux jours de correction.

Pour l'épreuve de français, l'ensemble des copies (dictée-question-rédaction) sera comptabilisé pour une copie.

Les correcteurs harmonisateurs corrigent 15 copies.

Les correcteurs seront convoqués en nombre suffisant pour réaliser l'opération en une journée. Il sera toutefois prévu 2 jours sur les convocations (**lundi 29 juin et mardi 30 juin 2015**) pour permettre au chef de centre de correction d'apprécier l'opportunité de poursuivre les opérations le second jour si la mission n'est pas terminée.

Les bordereaux de notation anonymés sont remis aux chefs de centre de correction avec les sujets et étiquettes. Ils sont complétés par chaque correcteur, qui aura la charge de saisir ces notes à l'aide du module LOTANET.

Les chefs de centre de correction contrôleront avec les gestionnaires du pôle académique du DNB le complet achèvement des opérations.

En cas de difficulté de connexion, je vous invite à faire une demande d'assistance via la **Plateforme d'Assistance Académique**.

ATTENTION : Le service LOTANET concerne les épreuves écrites et les épreuves orales d'histoire des arts et du DNB Option Internationale. Il sera impérativement fermé le mardi 30 juin 2015 à 15h00.

IV- JURY

A - Documents à transmettre au jury académique

Comme l'an passé, les établissements publics et privés sous-contrat des quatre départements doivent adresser les livrets personnels de compétences (attestations de palier 3) accompagné de la fiche brevet - **uniquement pour les élèves qui ne maîtrisent pas le socle** - au pôle académique du DNB - DSDEN de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 Avignon pour le **lundi 29 juin 2015 dernier délai**.

B - Jury délibératif académique

Selon l'article 4 de l'arrêté du 18-08-1999 relatif aux modalités d'attribution du DNB modifié par l'arrêté du 4-12-2012, le DNB est attribué aux candidats ayant obtenu la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et une note moyenne égale ou supérieure à 10/20.
Des mentions sont attribuées conformément à l'article D 332-20 du code de l'éducation.

Le jury académique se réunira le vendredi 3 juillet 2015 à 10h00.

V - FIN DE SESSION

A - Diffusion des résultats

Les résultats seront disponibles sur PUBLINET le **lundi 6 juillet 2015** en fin d'après-midi.
(Site internet du rectorat : www.ac-aix-marseille.fr sous la rubrique PUBLINET)

B - Relevés de notes et diplômes

Les diplômes et les relevés de notes des candidats scolaires sont acheminés par le pôle académique du DNB dans les DSDEN pour être remis aux élèves par leurs établissements d'origine (publics et privés sous-contrat). Cette opération a lieu courant novembre, après l'impression des diplômes et relevés par le service de reprographie du rectorat.

C - Consultation des copies

Les copies et les bordereaux de notation sont conservés dans les centres de correction. Le candidat ou son représentant légal est dirigé vers le chef de centre de correction qui lui fixe un rendez-vous.

D - Archivage des copies et des bordereaux de notation

Ils sont archivés pendant une année dans chaque centre de correction afin que les candidats puissent, le cas échéant, consulter leurs copies.

E - Bilan de la session

Les chefs de centres d'examen et de correction sont invités à adresser au pôle académique du DNB, par courrier ou par courriel, le questionnaire bilan (cf. annexe 8) avant le 17 juillet 2015.

F - Frais de déplacement et vacations

L'application IMAGIN est utilisée pour l'ensemble des examens et concours (cf. annexe 5).

G - Session de remplacement

La session de remplacement aura lieu les 16, 17 et 18 septembre 2015. Les centres d'examen retenus pour accueillir les candidats de la session de remplacement seront connus courant juillet 2015 (cf. annexe 3).

La session de remplacement est uniquement accessible aux candidats justifiant leur absence à une ou plusieurs épreuves pour un motif sérieux : maladie, hospitalisation, événement grave (cf. annexe 6).

Toutes les candidatures devront être adressées impérativement au pôle académique du DNB pour le mercredi 1er juillet 2015 dernier délai.

VI – TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS

OPERATEURS	OPERATIONS	DATES
Pôle académique DNB	Accès des centres d'examen à ORGANET	Jeudi 21 mai 2015
Centres d'examen	Organisation de la surveillance et convocation par les chefs de centre	Mai 2015
Pôle académique DNB	Envoi par courriel des convocations des candidats et des correcteurs	A partir du jeudi 21 mai 2015
Etablissements publics et privés sous-contrat	Fin des saisies dans SIECLE-LPC et SIECLE-NOTES et éditeurs privés avant ouverture de NOTANET. NOTANET : intégration et saisie dans NOTANET des notes de contrôle continu et des évaluations du livret personnel de compétences	Mardi 26 mai au mardi 9 juin 2015 (inclus)
Pôle académique DNB	Livraison des sujets et bordereaux de notation dans les DSDEN de chaque département (13, 04 et 05)	Mardi 16 juin et mercredi 17 juin 2015
Centres d'examen	Retrait des sujets et bordereaux de notation dans les DSDEN de chaque département : Pour le 13, 04 et 05 Pour le 84	Jeudi 18 juin 2015 Vendredi 19 juin 2015
Etablissements publics et privés sous-contrat	Saisie dans LOTANET des épreuves orales de HDA et DNB Option Internationale	Mercredi 24 juin au mardi 30 juin 2015
Centres d'examen	Epreuves écrites (candidats individuels) et opérations d'anonymat	24 juin 2015
Centres d'examen	Epreuves écrites (candidats scolaires) , anonymat et acheminement des copies dans les centres de correction	25 juin et 26 juin 2015
Pôle académique DNB	Commissions d'entente et d'harmonisation	Jeudi 25 juin et vendredi 26 juin 2015
Etablissements publics et privés sous-contrat	Dépôt des LPC « non maîtrisés » (attestations de palier 3) et des fiches brevet au pôle académique du DNB - DSDEN de Vaucluse - 49 rue Thiers - 84077 Avignon	Au plus tard le lundi 29 juin 2015
Centres de correction	Correction des copies et saisie des notes	Lundi 29 juin 2015 8h00
Centres de correction Pôle académique DNB	Fin de la correction et saisie de notes (si nécessaire en fonction des situations locales) à 15H00 Contrôle du bon achèvement de la saisie de notes	Mardi 30 juin 2015 15h00
Tous établissements	Date limite d'inscription à la session de remplacement	Mercredi 1er juillet 2015
Pôle académique DNB	Intégration des notes dans OCEAN, contrôles, éditions des statistiques et des procès verbaux	Mercredi 1er et jeudi 2 juillet 2015
Pôle académique DNB	Réunion du jury académique 10h00	vendredi 3 juillet 2015
Pôle académique DNB	Réception des décisions du jury délibératif et intégration dans OCEAN – contrôles	Vendredi 3 juillet 2015
Pôle académique DNB	Publication officielle des résultats (PUBLINET et organismes privés)	Lundi 6 juillet 2015

DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
 49, rue Thiers
 84077 AVIGNON Cedex
 Tél : 04 90 27 76 50

Année scolaire 2014-2015

Fonction	Nom	Porte	Téléphone
Chef de Pôle Gestionnaires :	Valérie ULPAT	113	04 90 27 76 50
Diplôme National du Brevet Secteur Nord Bouches-du-Rhône Marseille arrondissements 2-4-13-14-15-16	Céline ASTIER	115	04 90 27 76 52
Diplôme National du Brevet Secteur Sud Bouches-du-Rhône Marseille arrondissements 1-3-5-6-7-8-9-10-11-12	Corinne CARDONA	114	04 90 27 76 57
Diplôme National du Brevet Secteur Aix – Istres – Marignane Tuteur-relais IMAG'IN	Mélissa CAUVI	114	04 90 27 76 56
Diplôme National du Brevet Alpes de Haute-Provence et Hautes-Alpes Diplôme National du Brevet à l'étranger	Jacques CHAUVEAU	110	04 90 27 76 59
Diplôme National du Brevet Vaucluse Organisation des réunions académiques Correspondant fonctionnel OCEAN	Edwina DEMOGUE	112	04 90 27 76 54

Courriel : pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr Fax : 04 90 27 76 47

Annexe II
Session normale 2015 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

Dates	Métropole, La Réunion et Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane
Mercredi 24 juin candidats individuels uniquement	Langue vivante étrangère 9 h - 10 h 30 Physique-chimie/sciences physiques 11 h 15 - 12 h Sciences de la vie et de la Terre 14 h - 14 h 45 ou Prévention santé environnement 14 h - 15 h Éducation musicale 15 h 15 - 15 h 45 ou Arts plastiques 15 h 15 - 16 h 45	Sciences de la vie et de la Terre 8 h 30 - 9 h 15 ou Prévention santé environnement 8 h 30 - 9 h 30 Éducation musicale 9 h 45 - 10 h 15 ou Arts plastiques 9 h 45 - 11 h 15 Langue vivante étrangère 13 h - 14 h 30 Physique-chimie/sciences physiques 14 h 45 - 15 h 30	Sciences de la vie et de la Terre 9 h - 9 h 45 ou Prévention santé environnement 9 h - 10 h Éducation musicale 10 h 15 - 10 h 45 ou Arts plastiques 10 h 15 - 11 h 45 Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h Physique-chimie/sciences physiques 15 h 15 - 16 h
Jeudi 25 juin tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)	Français 1 ^{re} partie (questions-réécriture-dictée) 9 h - 10 h 30 Français 2 ^e partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15 Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30	Mathématiques 8 h - 10 h Histoire des arts 10 h 15 - 11 h 15 Histoire – géographie - éducation civique 13 h 30 - 15 h 30	Mathématiques 8 h 30 - 10 h 30 Histoire des arts 10 h 45 - 11 h 45 Histoire - géographie - éducation civique 14 h - 16 h
Vendredi 26 juin tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)	Histoire-géographie-éducation civique 9 h - 11 h Histoire des arts 11 h 15 - 12 h 15	Français 1 ^{re} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h - 9 h 30 Français 2 ^e partie (rédaction) 9 h 45 - 11 h 15	Français 1 ^{re} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 - 10 h Français 2 ^e partie (rédaction) 10 h 15 - 11 h 45

Annexe III

Session de remplacement 2015 : calendrier des épreuves écrites du diplôme national du brevet

Dates	Métropole, La Réunion et Mayotte	Guadeloupe et Martinique	Guyane
<p>Mercredi 16 septembre</p> <p>candidats individuels uniquement</p>	<p>Langue vivante étrangère 9 h - 10 h 30</p> <p>Physique-chimie/sciences physiques 11 h 15 - 12 h</p> <p>Sciences de la vie et de la Terre 14 h - 14 h 45 ou Prévention santé environnement 14 h - 15 h</p> <p>Éducation musicale 15 h 15 - 15 h 45 ou Arts plastiques 15 h 15 - 16 h 45</p>	<p>Sciences de la vie et de la Terre 8 h 30 - 9 h 15 ou Prévention santé environnement 8 h 30 - 9 h 30</p> <p>Éducation musicale 9 h 45 - 10 h 15 ou Arts plastiques 9 h 45 - 11 h 15</p> <p>Langue vivante étrangère 13 h - 14 h 30</p> <p>Physique-chimie/sciences physiques 14 h 45 - 15 h 30</p>	<p>Sciences de la vie et de la Terre 9 h - 9 h 45 ou Prévention santé environnement 9 h - 10 h</p> <p>Éducation musicale 10 h 15 - 10 h 45 ou Arts plastiques 10 h 15 - 11 h 45</p> <p>Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h</p> <p>Physique-chimie/sciences physiques 15 h 15 - 16 h</p>
<p>Jeudi 17 septembre</p> <p>tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)</p>	<p>Français 1^{re} partie (questions-réécriture-dictée) 9 h - 10 h 30</p> <p>Français 2^e partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15</p> <p>Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30</p>	<p>Mathématiques 8 h - 10 h</p> <p>Histoire des arts 10 h 15 - 11 h 15</p> <p>Histoire-géographie-éducation civique 13 h 30 - 15 h 30</p>	<p>Mathématiques 8 h 30 - 10 h 30</p> <p>Histoire des arts 10 h 45 - 11 h 45</p> <p>Histoire-géographie-éducation civique 14 h - 16 h</p>
<p>Vendredi 18 septembre</p> <p>tous candidats sauf pour histoire des arts (candidats Cned et Greta uniquement)</p>	<p>Histoire - géographie - éducation civique 9 h - 11 h</p> <p>Histoire des arts 11 h 15 - 12 h 15</p>	<p>Français 1^{re} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h - 9 h 30</p> <p>Français 2^e partie (rédaction) 9 h 45 - 11 h 15</p>	<p>Français 1^{re} partie (questions-réécriture-dictée) 8 h 30 - 10 h</p> <p>Français 2^e partie (rédaction) 10 h 15 - 11 h 45</p>



Avignon, le

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

M

Etablissement :

.....
.....

S/c de Mme ou M. le chef d'établissement

DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50

CONVOCA T I O N

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Session 2015

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai désigné(e) comme surveillant(e) des épreuves écrites du Diplôme National du Brevet pour la présente session.

Vous voudrez bien assurer cette surveillance selon les indications ci-après :

Centre d'examen:

Le àh

Votre service commencera 30 minutes avant l'heure indiquée ci-dessus qui est celle du début de chaque épreuve.

Vous trouverez au verso de cette feuille les instructions relatives à la surveillance des épreuves.

Si pour une raison de force majeure vous vous trouviez dans l'impossibilité d'assurer cette mission, **il vous appartient d'en aviser immédiatement par téléphone le centre d'examen concerné et votre chef d'établissement.**

Dominique BECK

I - AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE, LES SURVEILLANTS DOIVENT :

1. Vérifier l'identité des candidats.
2. Vérifier les sous-mains : seule est autorisée une feuille simple cartonnée : interdiction de posséder tout document.
3. Avant le début de la première épreuve, aviser les candidats des risques qu'ils encourent en cas de fraude ou de tentative de fraude (exclusion ou annulation de l'épreuve).
4. Rappeler aux candidats :
 - qu'ils ne doivent utiliser que le papier mis à leur disposition, même pour leur brouillon,
 - qu'aucune signature, ni signe distinctif ne doit figurer sur leurs copies sous peine d'annulation.
5. Demander aux candidats d'arrêter leur téléphone portable ; leur utilisation est interdite.
6. Distribuer les feuilles de composition et feuilles de brouillon et faire remplir l'en-tête.
7. Distribuer les sujets.
8. Rappeler la durée de l'épreuve et indiquer l'heure à laquelle celle-ci prendra fin.

II - PENDANT L'EPREUVE :

Interdiction formelle est faite aux surveillants :

1. De communiquer à quiconque le texte des sujets avant la fin de l'épreuve.
2. D'autoriser l'accès aux salles d'examen après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, quel que soit le motif du retard ; cette initiative est laissée à l'appréciation du chef de centre.
3. D'autoriser la sortie de salle des candidats avant la fin de la première heure de composition.
4. De donner aux candidats une quelconque indication sur les sujets ou de faire à leur propos quelque commentaire que ce soit.

Toute anomalie ou erreur supposée dans le texte des sujets doit être signalée immédiatement au chef de centre d'examen en observant la plus grande discrétion à l'égard des candidats.

Les candidats sont informés de l'approche de la fin de l'épreuve.

CONDUITE A TENIR EN CAS DE FRAUDE OU DE TENTATIVE DE FRAUDE :

Le surveillant de salle prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude. Le flagrant délit ne suspend pas pour le candidat le déroulement de l'épreuve : celui-ci doit continuer à subir les épreuves.

Le chef de centre d'examen peut seul prononcer l'expulsion de la salle, et seulement en cas de substitution de personne ou de trouble affectant le bon déroulement de l'épreuve. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits. Il dresse un procès-verbal précis qui mentionne l'identité de la ou des personne(s) suspectée(s) et expose clairement les faits. Le procès-verbal est contresigné par les surveillants de la salle et par le(s) auteur(s) de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus, la mention « porté à la connaissance de l'intéressé(e) qui a refusé de le contresigner » sera indiquée sur le procès-verbal.

Le pôle académique du DNB est immédiatement informé de l'incident.

III - A LA FIN DE L'EPREUVE :

Les candidats étant toujours présents, relever les copies et les faire signer sur les listes d'émargement.
Classer les copies dans l'ordre de la liste d'appel puis les insérer dans le procès-verbal de surveillance.

En cas d'absence d'un candidat, le surveillant doit établir une copie portant tous les renseignements relatifs à l'examen, l'identité du candidat et la mention "Absent".

Les copies rassemblées et classées sont remises immédiatement au chef de centre ainsi que le reliquat des sujets.



DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 56

Application « IMAGIN »

Organisation des examens – session 2015

L'académie d'Aix-Marseille a généralisé la mise en place de l'application de gestion et d'affectation des intervenants aux différentes missions de jurys d'examens et concours «**IMAG'IN**». Cette application permet de visualiser, via un accès internet sécurisé, l'ensemble des professeurs convoqués aux différentes missions d'examens (commissions de corrections, interrogations et délibérations, etc.).

Le service « établissement » de l'application IMAG'IN permet :

aux chefs d'établissement :

- de consulter les enseignants de leur établissement convoqués et les missions affectées, quel que soit l'examen,
- d'éditer la liste des enseignants de l'établissement qui sont convoqués. L'impression de cette liste ne remplace en aucun cas les convocations émises par les gestionnaires d'examens,
- de signaler l'indisponibilité d'un enseignant aux gestionnaires. Un mail est alors envoyé au gestionnaire responsable de l'examen qui peut ainsi procéder immédiatement à son remplacement,
- de consulter l'avancement de l'affectation aux épreuves.

aux chefs de centre :

- de consulter les missions du centre et les intervenants convoqués,
- de consulter l'avancement de l'affectation aux épreuves,
- d'éditer la liste des missions du centre, puis pour chaque mission, d'éditer les intervenants convoqués, Une impression la veille des examens permet d'avoir une liste rafraîchie des intervenants convoqués,
- de valider le service fait des intervenants. Cette activité remplace la signature et le cachet de l'établissement portés sur les imprimés jaunes et bleus.

Le service « enseignant » de l'application IMAG'IN permet :

aux intervenants missionnés :

- de compléter en ligne les informations nécessaires au calcul des indemnités de vacation et de frais de déplacement au titre des travaux de jurys d'examens.

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/imagin/enseignant>

**INSCRIPTION AUX EPREUVES DE REMPLACEMENT DU DNB
Session de septembre 2015**

**DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50**

**Document à retourner à la DSDEN de Vaucluse – PADNB
pole.examensetconcours84@ac-aix-marseille.fr
pour le mercredi 1er juillet 2015 dernier délai**

Partie à compléter par le candidat

Le (la) candidat(e) soussigné(e)

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

Numéro téléphone :

Adresse électronique :

régulièrement inscrit à l'examen du Diplôme National du Brevet, a été absent(e) pour le(s) motif(s) suivant(s) :
(joindre une lettre explicative, certificat médical daté du jour de l'épreuve ou du lendemain ou toutes autres
pièces justificatives)

.....

.....

.....

A....., le

Signatures du candidat et de son représentant légal,

Partie à compléter par le chef de centre d'examen

Le chef de centre d'examen certifie que le ou la candidat(e)

a été absent(e) aux épreuves auxquelles il (elle) souhaite se réinscrire.

A, le

Signature du chef de centre d'examen,

Cachet de l'établissement,

Bassin 1 Digne

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	localité	Série		Total
				G	P			G	P			G	P	
CLG	SCO	M ANDRE	SEYNE LES ALPES	24		M ANDRE	SEYNE LES ALPES	24		CLG BORELLE	DIGNE	596	41	637
CLG	SCO	C REYMOND	CHATEAUX ARNOUX	145	19	C REYMOND	CHATEAUX ARNOUX	151	41					
IND	IND	CAND IND	DEPT 04	6	22									
CLG	SCO	HONORAT	BARCELONNETTE	107		HONORAT	BARCELONNETTE	107						
CLG	SCO	HONORATY	ANNOT	35		HONORATY	ANNOT	35						
CLG	SCO	H LAUGIER	FORCALQUIER	118		H LAUGIER	FORCALQUIER	118						
CLG	SCO	M JAVELY	RIEZ	113		M JAVELY	RIEZ	113						
CLG	SCO	R CASSIN	ST ANDRE LES ALPES	48		R CASSIN	ST ANDRE LES ALPES	48						

Bassin 2 Chateaux Arnoux

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	localité	Série		Total	
				G	P			G	P			G	P		
CLG	SCO	SACRE CŒUR	DIGNE	33		SACRE CŒUR	DIGNE	33		C . REYMOND	CHATOUX ARNOUX	575	84	659	
LP	SCO				12				12						
CLG	SCO	M BORELLE		105		GASSENDI		DIGNE	254						48
CLG	SCO	GASSENDI		149											
LP	SCO	BEAU DE ROCHAS			48										
LP	IND														
CLG	SCO	P ARENE	SISTERON	162	24	P ARENE	SISTERON	162	24						
CLG	SCO	M MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	17		M MASSOT	LA MOTTE DU CAIRE	17							
CLG	SCO	ST CHARLES	MANOSQUE	76		ST CHARLES	MANOSQUE	76							
CLG	SCO	CNED 04	DPT04	3				3							
CLG	SCO	ECOLE INTER	MANOSQUE	30		ECOLE INTER	MANOSQUE	30							

Bassin 3 Manosque

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	localité	Série		Total
				G	P			G	P			G	P	
CLG	SCO	J GIONO	MANOSQUE	134	12	J GIONO	MANOSQUE	258	59	MONT D'OR	MANOSQUE	651	63	714
CLG	SCO	MONT D'OR		124										
LP	SCO	L M BRET			47									
LP	IND													
CLG	SCO	ITARD	Oraison	95		ITARD	Oraison	95						
CLG	SCO	P GIRARDOT	SAINTE TULLE	101		P GIRARDOT	SAINTE TULLE	101						
CLG	SCO	DU VERDON	CASTELLANE	38		DU VERDON	CASTELLANE	38						
CLG	SCO	AILHAUD	VOLX	117	4	AILHAUD	VOLX	117	4					
CLG	SCO	PAYS DE BANON	BANON	42		PAYS DE BANON	BANON	42						

Bassin 1 BRIANCON

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	Localité	Série		Total
				G	P			G	P			G	P	
CLG	SCO	LES GARCINS	BRIANCON	117	24	LES GARCINS	BRIANCON	117	24	LES GARCINS	BRIANCON	506	56	562
CLG	SCO	VAUBAN		102	17	VAUBAN		102	17					
CLG	SCO	CNED		1										
CLG	SCO	HAUTES VALLEES	GUILLESTRE	64		HAUTES VALLEES	GUILLESTRE	64		LES GARCINS	BRIANCON	506	56	562
CLG	SCO	LES GIRAUDES	L'ARGENTIERE	53	5	LES GIRAUDES	L'ARGENTIERE	53	5					
CLG	SCO	LES ECRINS	EMBRUN	164		LES ECRINS	EMBRUN	170	10					
IND	IND	CAND IND EMBRUN BRIANCON	DEPT 05	6	10									

Bassin 2 GAP - A

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre examen	Localité	Série		Centre de correction	Localité	Total		Total
				G	P			G	P			G	P	
CLG	SCO	M MARVING	TALLARD	83		M MARVING	TALLARD	83		CENTRE	GAP	510	50	560
CLG	SCO	LA BATIE NEUVE	LA BATIE NEUVE	62		LA BATIE NEUVE	LA BATIE NEUVE	62						
CLG	SCO	ST BONNET EN CHAMPSAUR	ST BONNET	108		ST BONNET	ST BONNET EN CHAMPSAUR	108	29					
LP	SCO	Pierre & Louis POUTRAIN	ST JEAN - ST NICOLAS		29									
LP	IND													
CLG	SCO	ST JOSEPH	GAP	109		MAUZAN	GAP	257	21					
CLG	SCO	A MAUZAN		141	21									
CLG	SCO	CNED		DEPT 05	7									

Bassin 3 GAP - B

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Série		Centre d'examen	Localité	Série		Centre de correction	localité	Série		Total
				G	P			G	P			G	P	
CLG	SCO	SERRES	SERRES	38		SERRES	SERRES	38		ST JOSEPH	GAP	487	117	604
CLG	SCO	FONTREYNES	GAP	135		FONTREYNE	GAP	135						
CLG	SCO	CENTRE		172				172						
CLG	SCO	HAUTS DE PLAINE	LARAGNE	75		HAUTS DE PLAINE	LARAGNE	75						
MFR	SCO	VENTAVON	VENTAVON		24				24					
LP	SCO	SEVIGNE	GAP		24	LP SEVIGNE	GAP		93					
LP	IND				26									
LP	SCO	P HERAUD			24									
LP	IND				2									
IND	IND	CAND IND GAP	DPT 05		17									
CLG	SCO	F MITTERRAND	VEYNES	67		F MITTERRAND	VEYNES	67						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	220	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	279	ARC DE MEYRAN	AIX EN PROVENCE	437
CLG	scolaire	STE CATHERINE DE SIENNE	AIX EN PROVENCE	59						
CLG	scolaire	CAMPRA	AIX EN PROVENCE	107	CAMPRA	AIX EN PROVENCE	158			
CLG	scolaire	ST JOSEPH	AIX EN PROVENCE	44						
CNED	scolaire	CNED	AIX EN PROVENCE	7						
CLG	scolaire	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	123	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	337	CHÂTEAU DOUBLE	AIX EN PROVENCE	458
CLG	scolaire	LA NATIVITE	AIX EN PROVENCE	214						
CLG	scolaire	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	80	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	121			
	individuel	INDIVIDUELS	AIX EN PROVENCE	6						
ECOLE	individuel	VAL ST ANDRE	AIX EN PROVENCE	25						
ECOLE	individuel	IBS	LUYNES	10						
CLG	scolaire	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	162	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	403	ROCHER DU DRAGON	AIX EN PROVENCE	495
CLG	scolaire	SACRE CŒUR	AIX EN PROVENCE	241						
CLG	scolaire	LA CHESNERAIE	PUYRICARD	92	LA CHESNERAIE	PUYRICARD	92			
CLG	scolaire	ST EUTROPE	AIX EN PROVENCE	181	ST EUTROPE	AIX EN PROVENCE	282	ST EUTROPE	AIX EN PROVENCE	518
CLG	scolaire	LES PRECHEURS	AIX EN PROVENCE	101						
CLG	scolaire	MIGNET	AIX EN PROVENCE	236	MIGNET	AIX EN PROVENCE	236			
CLG	scolaire	LAKANAL	AUBAGNE	150	LAKANAL	AUBAGNE	155	LAKANAL	AUBAGNE	488
CNED	scolaire	CNED		5						
CLG	scolaire	LOU GARLABAN	AUBAGNE	108	LOU GARLABAN	AUBAGNE	199			
CLG	scolaire	SAINTE MARIE	AUBAGNE	91						
CLG	scolaire	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE	134	NATHALIE SARRAUTE	AUBAGNE	134			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	VAN GOGH	ARLES	152	VAN GOGH	ARLES	152	VAN GOGH	ARLES	417
CLG	scolaire	AMPERE	ARLES	135	AMPERE	ARLES	265			
CNED	scolaire	CNED	ARLES	3						
CLG	scolaire	ST CHARLES	ARLES	127						
CLG	scolaire	ROBERT MOREL	ARLES	148	ROBERT MOREL	ARLES	148	ROBERT MOREL	ARLES	536
CLG	scolaire	FREDERIC MISTRAL	ARLES	153	FREDERIC MISTRAL	ARLES	153			
CLG	scolaire	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU	235	CHARLES RIEU	ST MARTIN DE CRAU	235			
CLG	scolaire	ULBEKA	AURIOL	212	ULBELKA	AURIOL	212	ULBELKA	AURIOL	594
CLG	scolaire	YVES MONTAND	ALLAUCH	223	YVES MONTAND	ALLAUCH	223			
CLG	scolaire	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	159	OLYMPE DE GOUGES	PLAN DE CUQUES	159			
CLG	scolaire	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	190	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	190	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	456
CLG	scolaire	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	98	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	98			
CLG	scolaire	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	59	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	59			
CLG	scolaire	M. ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHONE	109	M. ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS DU RHONE	109			
CLG	scolaire	PESQUIER	GARDANNE	127	PESQUIER	GARDANNE	127	PESQUIER	GARDANNE	386
CLG	scolaire	GABRIEL PERI	GARDANNE	73	GABRIEL PERI	GARDANNE	73			
CLG	scolaire	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	186	DENIS MOUSTIER	GREASQUE	186			
CLG	scolaire	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	155	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	155	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	520
CLG	scolaire	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	165	LOUIS ARAGON	ROQUEVAIRE	165			
CLG	scolaire	LES GORGUETTES	CASSIS	115	LES GORGUETTES	CASSIS	200			
CLG	scolaire	ST AUGUSTIN	CARNOUX	85						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	LOUIS PASTEUR	ISTRES	137	LOUIS PASTEUR	ISTRES	137	LOUIS PASTEUR	ISTRES	530
CLG	scolaire	ALAIN AVARY	ISTRES	128	ALAIN AVARY	ISTRES	128			
CLG	scolaire	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	115	ALPHONSE DAUDET	ISTRES	115			
CLG	scolaire	ELIE COUTAREL	ISTRES	149	ELIE COUTAREL	ISTRES	150			
	individuel	INDIVIDUELS	ISTRES MARTIGUES	1						
CLG	scolaire	JEAN JAURES	LA CIOTAT	105	JEAN JAURES	LA CIOTAT	105	JEAN JAURES	LA CIOTAT	394
CLG	scolaire	VIREBELLE	LA CIOTAT	138	VIREBELLE	LA CIOTAT	138			
CLG	scolaire	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	151	LES MATAGOTS	LA CIOTAT	151			
CLG	scolaire	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	138	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	138	JEAN GUEHENNO	LAMBESC	488
CLG	scolaire	LES GARRIGUES	ROGNES	113	LES GARRIGUES	ROGNES	113			
CLG	scolaire	JEAN JAURES	PEYROLLES	143	JEAN JAURES	PEYROLLES	143			
CLG	scolaire	LOUIS PHILIBERT	LE PUY STE REPARADE	94	LOUIS PHILIBERT	LE PUY STE REPARADE	94			
CLG	scolaire	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	133	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	133	COLLINES DURANCE	MALLEMORT	389
CLG	scolaire	MONT SAUVY	ORGON	112	MONT SAUVY	ORGON	112			
CLG	scolaire	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	144	LUCIE AUBRAC	EYGUIERES	144			
CLG	scolaire	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	167	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	167	EMILIE DE MIRABEAU	MARIGNANE	416
CLG	scolaire	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	138	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	138			
CLG	scolaire	JACQUES PREVERT	ST VICTORET	111	JACQUES PREVERT	ST VICTORET	111			
CLG	scolaire	LE VIEUX PORT	MARSEILLE 02	83	LE VIEUX PORT	MARSEILLE 02	235	LE VIEUX PORT	MARSEILLE 02	383
CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA MAJOR	MARSEILLE 02	35						
CLG	scolaire	ST JOSEPH DE LA MADELEINE	MARSEILLE 04	117						
CLG	scolaire	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	91	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	148			
CLG	scolaire	BELSUNCE	MARSEILLE 02	46						
CLG	individuel	VITAGLIANO	MARSEILLE 04	11						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	88	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	88	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	494
CLG	scolaire	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 05	101	JEAN MALRIEU	MARSEILLE 05	169			
CLG	scolaire	CHEVREUL CHAMPAVIER	MARSEILLE 05	68						
CLG	scolaire	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	136	LONGCHAMP	MARSEILLE 01	237			
CLG	scolaire	THIERS	MARSEILLE 01	101						
CLG	scolaire	LES CHARTREUX	MARSEILLE 04	116	LES CHARTREUX	MARSEILLE 04	327	LES CHARTREUX	MARSEILLE 04	552
CLG	scolaire	STE MARIE BLANCARDE	MARSEILLE 04	86						
CLG	scolaire	ST BRUNO	MARSEILLE 04	125						
CLG	scolaire	CHAPE	MARSEILLE 04	100	CHAPE	MARSEILLE 04	225			
CLG	scolaire	CHEVREUL BLANCARDE	MARSEILLE 04	125						
CLG	scolaire	FRAISSINET	MARSEILLE 05	118	FRAISSINET	MARSEILLE 05	153	FRAISSINET	MARSEILLE 05	441
CLG	scolaire	ST MAURONT	MARSEILLE 03	35						
CLG	scolaire	VERSAILLES	MARSEILLE 03	70	VERSAILLES	MARSEILLE 03	177			
CLG	scolaire	BELLE DE MAI	MARSEILLE 03	107						
CLG	scolaire	ST CHARLES CAMAS	MARSEILLE 05	106	ST CHARLES CAMAS	MARSEILLE 05	106			
CLG	scolaire	ST CHARLES	MARSEILLE 03	1	LA TIMONE	MARSEILLE 05	5			
CLG	scolaire	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	1						
CLG	scolaire	ELIE COUTAREL	ISTRES	1						
CLG	scolaire	RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS	1						
CNED	scolaire	CNED	MARSEILLE	1						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	DEFFERRE	MARSEILLE 07	126	DEFFERRE	MARSEILLE 07	126	DEFFERRE	MARSEILLE 07	578
CLG	scolaire	MONTICELLI	MARSEILLE 08	138	MONTICELLI	MARSEILLE 08	326			
CLG	scolaire	ST JOSEPH DE CLUNY	MARSEILLE 08	188						
CLG	scolaire	ANATOLE France	MARSEILLE 06	70	ANATOLE France	MARSEILLE 06	126			
CLG	scolaire	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	56						
CLG	scolaire	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08	187	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08	298	HONORE DAUMIER	MARSEILLE 08	614
CLG	scolaire	ST JOSEPH LES MARISTES	MARSEILLE 06	111						
CLG	scolaire	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	147	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	316			
CLG	scolaire	COURS BASTIDE	MARSEILLE 06	82						
CLG	scolaire	NOTRE DAME DE France	MARSEILLE 06	87						
CLG	scolaire	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	253	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	306	MARSEILLEVEYRE	MARSEILLE 08	495
CLG	scolaire	STE ANNE	MARSEILLE 08	53						
CLG	scolaire	DE PROVENCE	MARSEILLE 08	189	DE PROVENCE	MARSEILLE 08	189			
CLG	scolaire	ROY D'Espagne	MARSEILLE 09	102	ROY D'Espagne	MARSEILLE 09	102	ROY D'Espagne	MARSEILLE 09	501
CLG	scolaire	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 09	145	SYLVAIN MENU	MARSEILLE 09	238			
CLG	scolaire	PASTRE GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	93						
CLG	scolaire	GYPTIS	MARSEILLE 09	88	GYPTIS	MARSEILLE 09	161			
LYCEE	individuel	LESCHI	MARSEILLE 06	6						
CLG	individuel	LA SOURCE	MARSEILLE 09	6						
CLG	individuel	BNEI ELAZAR	MARSEILLE 09	24						
LYCEE	individuel	BETH MYRIAM	MARSEILLE 10	16						
CLG	individuel	COLLEL	MARSEILLE 10	7						
CLG	individuel	HAYA MOUCHKA	MARSEILLE 10	9						
CLG	individuel	OR AVIV	MARSEILLE 12	5						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL																																																																																																																																																																																								
CLG	scolaire	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	105	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	114	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421																																																																																																																																																																																								
CNED	scolaire	CNED		9							CLG	scolaire	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	129	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	234	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421	CLG	scolaire	STE TRINITE	MARSEILLE 09	105	CLG	scolaire	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	66	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	66	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421	CLG	scolaire	THIERS	MARSEILLE 01	1	HOPITAL SALVATOR	MARSEILLE 09	7	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421	CLG	scolaire	LES CAILLOLS	MARSEILLE 12	1	CNED	scolaire	CNED	MARSEILLE	5	CLG	scolaire	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	85	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	118	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523		individuel	INDIVIDUELS	MARSEILLE	25	LP	individuel	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	1	LYCEE	individuel	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	7	CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	163	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	SAINT CHARLES	MARSEILLE 03	54	CLG	scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	97	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	AMI	MARSEILLE 06	55	CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	29	CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																								
CLG	scolaire	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	129	GRANDE BASTIDE	MARSEILLE 09	234				LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421																																																																																																																																																																																					
CLG	scolaire	STE TRINITE	MARSEILLE 09	105										CLG	scolaire	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	66				COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	66	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421	CLG	scolaire	THIERS	MARSEILLE 01	1	HOPITAL SALVATOR	MARSEILLE 09				7	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421	CLG							scolaire	LES CAILLOLS	MARSEILLE 12	1	CNED	scolaire	CNED	MARSEILLE	5	CLG	scolaire	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES				MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	PONT DE VIVAUX							MARSEILLE 10	85	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	118	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523		individuel	INDIVIDUELS	MARSEILLE	25	LP	individuel	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	1	LYCEE	individuel	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	7				CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	163	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire				SAINT CHARLES	MARSEILLE 03	54	CLG	scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	97	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10				523	CLG	scolaire	AMI	MARSEILLE 06							55	CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL				MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	29	CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN
CLG	scolaire	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	66	COIN JOLI SEVIGNE	MARSEILLE 09	66							LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	421																																																																																																																																																																																		
CLG	scolaire	THIERS	MARSEILLE 01	1	HOPITAL SALVATOR	MARSEILLE 09	7										LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09				421																																																																																																																																																																												
CLG	scolaire	LES CAILLOLS	MARSEILLE 12	1																			CNED	scolaire				CNED	MARSEILLE	5	CLG	scolaire										LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES				MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	85	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	118	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523								individuel	INDIVIDUELS	MARSEILLE	25	LP	individuel				ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6							1	LYCEE	individuel	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	7	CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	163	LES BARTAVELLES				MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	SAINT CHARLES	MARSEILLE 03	54	CLG				scolaire	ORT LEON BRAMSON				MARSEILLE 10	42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	97	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	AMI			MARSEILLE 06	55	CLG		scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN				MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11				29	CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531							
CNED	scolaire	CNED	MARSEILLE	5																			CLG	scolaire				LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145	LES BARTAVELLES				MARSEILLE 10				523	CLG	scolaire	PONT DE VIVAUX				MARSEILLE 10	85				PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	118	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10							523								individuel	INDIVIDUELS	MARSEILLE	25	LP				individuel	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	1	LYCEE				individuel	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	7	CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10										163	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire				SAINT CHARLES	MARSEILLE 03				54	CLG							scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10			42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10		97	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	AMI				MARSEILLE 06	55	CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN										MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG				scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11				531	CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	
CLG	scolaire	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145				LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	145													LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10				523																																																																																																																																																																						
CLG	scolaire	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	85	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	118	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523																																																																																																																																																																																								
	individuel	INDIVIDUELS	MARSEILLE	25							LP	individuel	ST VINCENT DE PAUL						MARSEILLE 6	1	LYCEE								individuel	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	7	CLG		scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10						109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	163	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG									scolaire	SAINT CHARLES	MARSEILLE 03						54	CLG	scolaire			ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	97	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	AMI	MARSEILLE 06	55				CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	LE RUISSATEL		MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL			MARSEILLE 11				316	CHÂTEAU FORBIN				MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD				MARSEILLE 11	29	CLG			scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11		81				FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81				CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																										
LP	individuel	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 6	1							LYCEE	individuel	HOTELIER REGIONAL						MARSEILLE 08	7	CLG				scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10		109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	163	LES BARTAVELLES		MARSEILLE 10	523	CLG		scolaire	SAINT CHARLES	MARSEILLE 03		54							CLG				scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10			42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10					97	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire	AMI	MARSEILLE 06	55							CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205				LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	316		CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11										531	CLG	scolaire			NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	29				CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11				531																																																		
LYCEE	individuel	HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE 08	7							CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	109	LOUISE MICHEL			MARSEILLE 10	163	LES BARTAVELLES				MARSEILLE 10	523	CLG		scolaire								SAINT CHARLES		MARSEILLE 03	54	CLG		scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	42				ORT LEON BRAMSON				MARSEILLE 10	97	LES BARTAVELLES			MARSEILLE 10											523	CLG	scolaire	AMI	MARSEILLE 06	55	CLG	scolaire				CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11				531	CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11																				205	LE RUISSATEL			MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE				MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	29	CLG							scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON				MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																					
CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	109	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	163				LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523																																																																																																																																																																																					
CLG	scolaire	SAINT CHARLES	MARSEILLE 03	54										CLG	scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10		97					LES BARTAVELLES		MARSEILLE 10	523	CLG	scolaire					AMI		MARSEILLE 06	55	CLG		scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134				CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531					CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205		LE RUISSATEL					MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531	CLG	scolaire				NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD							MARSEILLE 11	29	CLG	scolaire				FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON			MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11				531																																																																																	
CLG	scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	42	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	97							LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	523																																																																																																																																																																																		
CLG	scolaire	AMI	MARSEILLE 06	55													CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11		134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11				134			CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11		531			CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	316	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11				531	CLG	scolaire					NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11		82	CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	29											CLG	scolaire				FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81			CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																																																																																							
CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	134	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																																																																																																																																																																								
CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	205	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	316										CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																																																																																																																																																															
CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA JEUNESSE	MARSEILLE 11	82																CLG		scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11				29					CLG		scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																																																																																																																																						
CLG	scolaire	ST EUGENE DE MAZENOD	MARSEILLE 11	29																CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11		81					CHÂTEAU FORBIN		MARSEILLE 11	531																																																																																																																																																														
CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	81				CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	531																																																																																																																																																																																					

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	141	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	289	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	418
CLG	scolaire	LOUIS ARMAND	MARSEILLE 12	148						
CLG	scolaire	ANDRE CHENIER	MARSEILLE 12	129						
CLG	scolaire	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	155	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	232	GERMAINE TILLION	MARSEILLE 12	371
CLG	scolaire	HAMASKAINE	MARSEILLE 12	22						
CLG	scolaire	SACRE CŒUR	MARSEILLE 01	55						
CLG	scolaire	LES CAILLOLS	MARSEILLE 12	139						
CLG	scolaire	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	57	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	57	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	556
CLG	scolaire	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 13	73						
ECOLE	individuel	MORDEKHAI	MARSEILLE 13	4						
CLG	scolaire	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	70	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	234	AUGUSTE RENOIR	MARSEILLE 13	556
CLG	scolaire	LACORDAIRE	MARSEILLE 13	164						
CLG	scolaire	SEVIGNE	MARSEILLE 13	188	SEVIGNE	MARSEILLE 13	188	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	485
CLG	scolaire	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	81	STEPHANE MALLARME	MARSEILLE 13	81			
CLG	scolaire	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	85						
ECOLE	individuel	IBN KHALDOUM	MARSEILLE 15	20	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	105			
CLG	scolaire	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	201	ANDRE MALRAUX	MARSEILLE 13	201			
CLG	scolaire	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	58	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	58			
CLG	scolaire	YAVNE	MARSEILLE 13	40	YAVNE	MARSEILLE 13	40			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	52	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	52	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	442
CLG	scolaire	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	82	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	167			
CLG	scolaire	ALEXANDRE DUMAS	MARSEILLE 14	85						
CLG	scolaire	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	77	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	77			
CLG	scolaire	PYTHEAS	MARSEILLE 14	59	PYTHEAS	MARSEILLE 14	146			
CLG	scolaire	MARGALHAN	MARSEILLE 14	87						
CLG	scolaire	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	73	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	73	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	470
CLG	scolaire	MASSENET	MARSEILLE 14	92	MASSENET	MARSEILLE 14	145			
CLG	scolaire	ST JOSEPH	MARSEILLE 15	53						
CLG	scolaire	JULES FERRY	MARSEILLE 15	92	JULES FERRY	MARSEILLE 15	92			
CLG	scolaire	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	93	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	160			
CLG	scolaire	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	67						
CLG	scolaire	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	121	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	121	HENRI BARNIER	MARSEILLE16	580
CLG	scolaire	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	116	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	189			
CLG	scolaire	NOTRE DAME DE LA VISTE	MARSEILLE 15	73						
CLG	scolaire	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	90	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	152			
CLG	scolaire	LA TOUR SAINTE	MARSEILLE 14	62						
CLG	scolaire	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	118	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	118			
CLG	scolaire	GERARD PHILPE	MARTIGUES	96	GERARD PHILPE	MARTIGUES	96	GERARD PHILPE	MARTIGUES	409
CLG	scolaire	LES AMANDEIRETS	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	126	LES AMANDEIRETS	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	126			
CLG	scolaire	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS	187	PIERRE MATRAJA	SAUSSET LES PINS	187			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	121	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	121	HONORE DAUMIER	MARTIGUES	304
CLG	scolaire	HENRI WALLON	MARTIGUES	104	HENRI WALLON	MARTIGUES	106			
CNED	scolaire	CNED	MARTIGUES	2						
CLG	scolaire	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	77	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	77			
CLG	scolaire	LA CARRAIRE	MIRAMAS	97	LA CARRAIRE	MIRAMAS	97	LA CARRAIRE	MIRAMAS	353
CLG	scolaire	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	83	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	83			
CLG	scolaire	MIRAMARIS	MIRAMAS	77	MIRAMARIS	MIRAMAS	173			
CLG	scolaire	RENE SEYSSAUD	ST CHAMAS	96						
CLG	scolaire	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	127	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	127	ROGER CARCASSONNE	PELISSANNE	585
CLG	scolaire	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	158	JEAN BERNARD	SALON DE PROVENCE	306			
CNED	scolaire	CNED	SALON DE PROVENCE	4						
CLG	scolaire	VIALA LACOSTE	SALON DE PROVENCE	144						
CLG	scolaire	LE PRINCE RINGUET	LA FARE LES OLIVIERS	152	LE PRINCE RINGUET	LA FARE LES OLIVIERS	152			
CLG	scolaire	COMMANDANT COUSTEAU	ROGNAC	128	COMMANDANT COUSTEAU	ROGNAC	128	COMMANDANT COUSTEAU	ROGNAC	449
CLG	scolaire	ROQUEPERTUSE	VELAUX	193	ROQUEPERTUSE	VELAUX	193			
CLG	scolaire	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	128	FERNAND LEGER	BERRE L'ETANG	128			
CLG	scolaire	JEAN ZAY	ROUSSET	126	JEAN ZAY	ROUSSET	126	JEAN ZAY	ROUSSET	456
CLG	scolaire	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	124	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	124			
CLG	scolaire	FONT D'AURUMY	FUVEAU	181	FONT D'AURUMY	FUVEAU	206			
ECOLE	individuel	STE VICTOIRE	FUVEAU	8						
ECOLE	individuel	ST PIERRE	PEYNIER	17						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	225	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	225	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	473
CLG	scolaire	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	91	JEAN MOULIN	SALON DE PROVENCE	248			
CLG	scolaire	LA PRESENTATION	SALON DE PROVENCE	157						
CLG	scolaire	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	94	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	94	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	367
CLG	scolaire	MARIE MAURON	CABRIES	128	MARIE MAURON	CABRIES	128			
CLG	scolaire	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	145	GEORGES BRASSENS	BOUC BEL AIR	145			
CLG	scolaire	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE COLLONGUE	106	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE COLLONGUE	106	FRANCOIS MITTERRAND	SIMIANE COLLONGUE	419
CLG	scolaire	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU	183	JACQUES MONOD	LES PENNES MIRABEAU	313			
CLG	scolaire	STE ELISABETH	LES PENNES MIRABEAU	130						
CLG	scolaire	FRANCOISE DOLTO	ST ANDIOL	152	FRANCOISE DOLTO	ST ANDIOL	152	FRANCOISE DOLTO	ST ANDIOL	465
CLG	scolaire	ROQUECOQUILLE	CHATEAURENARD	214	ROQUECOQUILLE	CHATEAURENARD	313			
CLG	scolaire	ST JOSEPH	CHATEAURENARD	99						
CLG	scolaire	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	168	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	168	GLANUM	ST REMY	457
CLG	scolaire	RENE CASSIN	TARASCON	159	RENE CASSIN	TARASCON	289			
CLG	scolaire	STE MARTHE	TARASCON	54						
CLG	scolaire	ALPILLES DURANCE	ROGNONAS	76						
CLG	scolaire	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	77	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	77	CAMILLE CLAUDEL	VITROLLES	367
CLG	scolaire	HENRI BOSCO	VITROLLES	173	HENRI BOSCO	VITROLLES	178			
LP	individuel	MENDES France	VITROLLES	2						
	individuel	INDIVIDUELS	MARIGNANE VITROLLES	3						
CLG	scolaire	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	112	SIMONE DE BEAUVOIR	VITROLLES	112			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	HENRI FABRE	VITROLLES	112	HENRI FABRE	VITROLLES	114	HENRI FABRE	VITROLLES	507
CNED	scolaire	CNED	VITROLLES	2						
CLG	scolaire	ST LOUIS	GIGNAC LA NERTHE	242	STE MARIE	MARIGNANE	242			
CLG	scolaire	LE PETIT PRINCE	GIGNAC LA NERTHE	151	LE PETIT PRINCE	GIGNAC LA NERTHE	151			
				21988				21988		

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	MIGNET	AIX EN PROVENCE	19	MIGNET	AIX EN PROVENCE	88	MIGNET	AIX EN PROVENCE	295
LP	scolaire	EMILE ZOLA	AIX EN PROVENCE	26						
CLG	scolaire	COMMANDANT COUSTEAU	ROGNAC	3						
LP	scolaire	STE MARIE	AIX EN PROVENCE	40						
CLG	scolaire	CAMPRA	AIX EN PROVENCE	29	CAMPRA	AIX EN PROVENCE	30			
CLG	scolaire	ST JOSEPH	AIX EN PROVENCE	1						
	Individuel	INDIVIDUELS	AIX EN PROVENCE	1	JAS DE BOUFFAN	AIX EN PROVENCE	2			
ECOLE	Individuel	LESCHI	AIX EN PROVENCE	1						
ECOLE	scolaire	AFASEC	CABRIES	16	MARIE MAURON	CABRIES	16			
LP	scolaire	L'ETOILE	GARDANNE	24	GABRIEL PERI	GARDANNE	24			
CLG	scolaire	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	17	ALBERT CAMUS	MIRAMAS	41			
LP	scolaire	LES ALPILLES	MIRAMAS	24						
LP	scolaire	STE ELISABETH	SEPTEMES LES VALLONS	41	MARC FERRANDI	SEPTEMES LES VALLONS	41			
LP	scolaire	LES FERRAGES	ST CHAMAS	24	LES FERRAGES	ST CHAMAS	29			
LP	Individuel	LES FERRAGES	ST CHAMAS	5						
MFR	scolaire	PUYLOUBIER	PUYLOUBIER	24	LES HAUTS DE L'ARC	TRETS	24			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	11	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	55	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	VOIR PAGE SUIVANTE
LP	scolaire	RENE CAILLIE	MARSEILLE 11	22						
LP	scolaire	CAMILLE JULLIAN	MARSEILLE 11	22						
CLG	scolaire	LAKANAL	AUBAGNE	15	LAKANAL	AUBAGNE	15			
CLG	scolaire	LOU GARLABAN	AUBAGNE	12	LOU GARLABAN	AUBAGNE	12			
CLG	scolaire	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	11	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	11			
CLG	scolaire	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	25	EDGAR QUINET	MARSEILLE 03	85			
LP	scolaire	LE CHATELIER	MARSEILLE 03	23						
LP	scolaire	ST MICHEL	MARSEILLE 05	37						
CLG	scolaire	VERSAILLES	MARSEILLE 03	26	VERSAILLES	MARSEILLE 03	26			
HOPITAL	scolaire	HOPITAL LA TIMONE	MARSEILLE 05	1	HOPITAL LA TIMONE	MARSEILLE 05	1			
LP	scolaire	ECOLE LIBRE DES METIERS	MARSEILLE 06	42	ANATOLE France	MARSEILLE 06	136			
LP	scolaire	DON BOSCO	MARSEILLE 06	30						
LP	scolaire	EDMOND ROSTAND	MARSEILLE 06	20						
LP	scolaire	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	44						
CLG	scolaire	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	4	PIERRE PUGET	MARSEILLE 06	4			
LP	scolaire	FREDERIC MISTRAL	MARSEILLE 08	30	GASTON DEFFERRE	MARSEILLE 07	99			
LP	scolaire	LEAU	MARSEILLE 08	45						
LP	scolaire	L. DE VINCI	MARSEILLE 07	24						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	12	LOUIS PASTEUR	MARSEILLE 09	23	FRANCOIS VILLON	MARSEILLE 11	571
CLG	scolaire	GYPTIS	MARSEILLE 09	11						
CLG	scolaire	ROY D'Espagne	MARSEILLE 09	1	ROY D'Espagne	MARSEILLE 09	1			
CLG	scolaire	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	12	LES BARTAVELLES	MARSEILLE 10	12			
CLG	scolaire	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	10	LOUISE MICHEL	MARSEILLE 10	10			
LP	scolaire	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	14	ORT LEON BRAMSON	MARSEILLE 10	14			
CLG	scolaire	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	10	PONT DE VIVAUX	MARSEILLE 10	40			
	individuel	MARSEILLE	MARSEILLE	5						
LP	individuel	COLBERT	MARSEILLE 07	14						
LP	individuel	BLAISE PASCAL	MARSEILLE 12	4						
LP	individuel	ST MICHEL	MARSEILLE 05	5						
LP	individuel	ST VINCENT DE PAUL	MARSEILLE 06	2						
CLG	scolaire	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	12	CHÂTEAU FORBIN	MARSEILLE 11	12			
CLG	scolaire	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	6	LE RUISSATEL	MARSEILLE 11	6			
PRISON	individuel	CENTRE PENITENTIER	MARSEILLE 11	1	CENTRE PENITENTIER	MARSEILLE 11	1			
CLG	scolaire	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	6	DARRIUS MILHAUD	MARSEILLE 12	6			
CLG	scolaire	JEAN DE LA FONTAINE	GEMENOS	1	HOPITAL SALVATOR	MARSEILLE 09	2			
LP	scolaire	STE ELISABETH	SEPTEMES LES VALLONS	1						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	10	JEAN CLAUDE IZZO	MARSEILLE 02	10	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	330
CLG	scolaire	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	4	JEAN GIONO	MARSEILLE 13	46			
LP	scolaire	GRAWITZ	MARSEILLE 13	42						
CLG	scolaire	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	21	JACQUES PREVERT	MARSEILLE 13	27			
LP	scolaire	JACQUES RAYNAUD	MARSEILLE 13	6						
CLG	scolaire	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	10	MARIE LAURENCIN	MARSEILLE 14	10			
CLG	scolaire	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	15	HENRI WALLON	MARSEILLE 14	15			
CLG	scolaire	PYTHEAS	MARSEILLE 14	11	PYTHEAS	MARSEILLE 14	11			
CLG	scolaire	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	12	EDOUARD MANET	MARSEILLE 14	12			
CLG	scolaire	MASSENET	MARSEILLE 14	10	MASSENET	MARSEILLE 14	10			
CLG	scolaire	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	13	CLAIR SOLEIL	MARSEILLE 14	43			
LP	individuel	LA CABUCELLE	MARSEILLE 15	30						
CLG	scolaire	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	10	JEAN MOULIN	MARSEILLE 15	10			
CLG	scolaire	ARTHUR RIMBAUD	MARSEILLE 15	13	JULES FERRY	MARSEILLE 15	35			
CLG	scolaire	JULES FERRY	MARSEILLE 15	22						
CLG	scolaire	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	15	ROSA PARKS	MARSEILLE 15	15			
CLG	scolaire	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	10	ELSA TRIOLET	MARSEILLE 15	24			
LP	individuel	LA CALADE	MARSEILLE 15	7						
LP	individuel	LA VISTE	MARSEILLE 15	7						
CLG	scolaire	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	10	VALLON DES PINS	MARSEILLE 15	10			
CLG	scolaire	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	10	HENRI BARNIER	MARSEILLE 16	10			
CLG	scolaire	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	10	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	42			
LP	scolaire	L'ESTAQUE	MARSEILLE 16	17						
LP	scolaire	SAINT LOUIS	MARSEILLE 15	15						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	scolaire	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	16	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	64	PAUL ELUARD	PORT DE BOUC	283
LP	scolaire	CHARLES MONGRAND	PORT DE BOUC	48						
CLG	scolaire	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	11	FREDERIC MISTRAL	PORT DE BOUC	33			
LP	scolaire	JEAN MOULIN	PORT DE BOUC	22						
CLG	scolaire	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	16	ANDRE MALRAUX	FOS SUR MER	16			
CLG	scolaire	ALAIN SAVARY	ISTRES	2	ALAIN SAVARY	ISTRES	26			
LP	scolaire	LATECOERE	ISTRES	24						
LP	Individuel	LATECOERE	ISTRES	17	ELIE COUTAREL	ISTRES	20			
	Individuel	INDIVIDUELS	ISTRES MARTIGUE	3						
CLG	scolaire	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	20	GEORGES BRASSENS	MARIGNANE	68			
LP	scolaire	LOUIS BLERIOT	MARIGNANE	48						
CLG	scolaire	ST LOUIS	GIGNAC LA NERTHE	1	STE MARIE	MARIGNANE	1			
LP	scolaire	JEAN LURCAT	MARTIGUES	23	MARCEL PAGNOL	MARTIGUES	23			
LP	scolaire	HENRI LEROY	PORT ST LOUIS	27	M. ROBESPIERRE	PORT ST LOUIS	27			
	Individuel	INDIVIDUELS	VITROLLES	4	HENRI BOSCO	VITROLLES	5			
LP	Individuel	STE ELISABETH	SEPTEMES LES VALLONS	1						

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	NBRE	Centre d'examen	Localité	TOTAL	Centre de correction	Localité	TOTAL
	individuel	INDIVIDUELS ARLES-TARASCON	ARLES	4	MISTRAL	ARLES	74	LES GARRIGUES	ROGNES	332
LP	individuel	JEANNE D'ARC	ARLES	5						
	scolaire	FREDERIC MISTRAL	ARLES	1						
	scolaire	AMPERE	ARLES	1						
LP	scolaire	CHARLES PRIVAT	ARLES	22						
LP	scolaire	JEANNE D'ARC	ARLES	16						
MFR	scolaire	SAINT MARTIN DE CRAU	SAINT MARTIN DE CRAU	25						
CLG	scolaire	MONT SAUVY	ORGON	28	MONT SAUVY	ORGON	28			
CLG	scolaire	JEAN JAURES	PEYROLLES	24	JEAN JAURES	PEYROLLES	107			
MFR	scolaire	LAMBESC	LAMBESC	64						
MFR	scolaire	LA ROQUE D'ANTHERON	LA ROQUE D'ANTHERON	19						
CLG	scolaire	JOSEPH D'ARBAUD	SALON DE PROVENCE	5	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	74			
LP	scolaire	LE ROCHER	SALON DE PROVENCE	34						
LP	scolaire	ADAM DE CRAPONNE	SALON DE PROVENCE	23						
	individuel	INDIVIDUELS SALON	SALON DE PROVENCE	12						
CLG	scolaire	GLANUM	SAINT REMY	1	GLANUM	ST REMY DE PROVENCE	48			
MFR	scolaire	BARBENTANNE	BARBENTANNE	22						
MFR	scolaire	EYRAGUES	EYRAGUES	25						
PRISON	individuel	CENTRE PENITENTIER	SALON DE PROVENCE	1	CENTRE PENITENTIER	SALON DE PROVENCE	1			
				1811			1811			1811

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	JEAN BRUNET	AVIGNON	116	JEAN BRUNET	AVIGNON	116	JEAN BRUNET	AVIGNON	650
CLG	SCOL	VOLTAIRE	SORGUES	63	VOLTAIRE	SORGUES	63			
CLG	SCOL	MARIE RIVIER	SORGUES	85	MARIE RIVIER	SORGUES	85			
CLG	SCOL	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	51	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	51			
CLG	SCOL	DIDEROT	SORGUES	117	DIDEROT	SORGUES	117			
CLG	SCOL	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	112	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	112			
	IND	INDIVIDUELS VSE	VAUCLUSE	26	GERARD PHILIPPE	AVIGNON	106			
CLG	SCOL	GERARD PHILIPPE	AVIGNON	80						
CLG	SCOL	JOSEPH VERNET	AVIGNON	132	JOSEPH VERNET	AVIGNON	132	JOSEPH VERNET	AVIGNON	685
CLG	SCOL	JOSEPH VIALA	AVIGNON	55	JOSEPH VIALA	AVIGNON	61			
CNED	SCOL	CNED AVIGNON-CARP.	AVIG-CARP	6						
CLG	SCOL	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	103	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	103			
CLG	SCOL	SAINT-EXUPERY	BEDARRIDES	118	SAINT-EXUPERY	BEDARRIDES	119			
CNED	SCOL	CNED AVIGNON-CARP.	AVIGNON	1						
CLG	SCOL	ST JB DE LA SALLE	AVIGNON	201	ST JB DE LA SALLE	AVIGNON	270			
CLG	SCOL	MONTESQUIEU LA SALLE	AVIGNON	69						
CLG	SCOL	HENRI BOUDON	BOLLENE	103	HENRI BOUDON	BOLLENE	103	HENRI BOUDON	BOLLENE	621
CLG	SCOL	PAUL ELUARD	BOLLENE	90	PAUL ELUARD	BOLLENE	90			
CLG	SCOL	SAINT-LOUIS	ORANGE	195	SAINT-LOUIS	ORANGE	195			
CLG	SCOL	JEAN GIONO	ORANGE	128	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	233			
CLG	SCOL	BARBARA HENDRICKS	ORANGE	105						
CLG	SCOL	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	94	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	94	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	652
CLG	SCOL	CHARLES DOCHE	PERNES	141	CHARLES DOCHE	PERNES	141			
CLG	SCOL	DU PAYS DE SAULT	SAULT	45	DU PAYS DE SAULT	SAULT	45			
CLG	SCOL	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	90	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	90			
CLG	SCOL	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	73	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	73			
CLG	SCOL	IMMAC CONCEPTION	CARPENTRAS	106	IMMAC CONCEPTION	CARPENTRAS	106			
CLG	SCOL	SAINT-JOSEPH	CARPENTRAS	103	SAINT-JOSEPH	CARPENTRAS	103			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	ROSA PARKS	CAVAILLON	100	ROSA PARKS	CAVAILLON	100	ROSA PARKS	CAVAILLON	659
CLG	SCOL	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	63	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	63			
CLG	SCOL	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	136	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	262			
CLG	SCOL	SAINT-CHARLES	CAVAILLON	120						
CNED	SCOL	CNED SUD VAUCLUSE	SUD VSE	6	CHARLES DE GAULLE	APT	234			
CLG	SCOL	CHARLES DE GAULLE	APT	178						
CLG	SCOL	JEANNE D'ARC	APT	56						
CLG	SCOL	JEAN BOUIN	ISLE/SORGUE	106	JEAN BOUIN	ISLE/SORGUE	106	JEAN GARCIN	ISLE/SORGUE	609
CLG	SCOL	JEAN GARCIN	ISLE/SORGUE	99	JEAN GARCIN	ISLE/SORGUE	99			
CLG	SCOL	ANDRE MALRAUX	MAZAN	174	ANDRE MALRAUX	MAZAN	174			
CLG	SCOL	LE CALAVON	CABRIERES	230	LE CALAVON	CABRIERES	230			
CLG	SCOL	PAYS DES SORGUES	LE THOR	120	PAYS DES SORGUES	LE THOR	120	PAYS DES SORGUES	LE THOR	530
CLG	SCOL	BON ACCUEIL	MONTEUX	92	BON ACCUEIL	MONTEUX	92			
CLG	SCOL	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	166	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	166			
CLG	SCOL	LOU VIGNARES	VEDENE	152	LOU VIGNARES	VEDENE	152			
CLG	SCOL	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET	110	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET	110	ALPHONSE TAVAN	MONTFAVET	602
CLG	SCOL	SAINT-MICHEL	AVIGNON	57	SAINT-MICHEL	AVIGNON	57			
CLG	SCOL	CHAMPFLEURY	AVIGNON	105	CHAMPFLEURY	AVIGNON	105			
CLG	SCOL	JULES VERNE	LE PONTET	140	JULES VERNE	LE PONTET	140			
CLG	SCOL	ANNE FRANK	MORIERES	190	ANNE FRANK	MORIERES	190			
CLG	SCOL	MARIE MAURON	PERTUIS	79	MARIE MAURON	PERTUIS	79			
CLG	SCOL	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	103	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	103			
CLG	SCOL	LE LUBERON	CADENET	119	LE LUBERON	CADENET	119			
CLG	SCOL	ALBERT CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	151	ALBERT CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	228			
CLG	SCOL	NOTRE DAME	LA TOUR D'A.	77						
CLG	SCOL	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE	135	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE	135	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE	622
CLG	SCOL	JOSEPH D'ARBAUD	VAISON	137	JOSEPH D'ARBAUD	VAISON	137			
CLG	SCOL	SAINT-GABRIEL	VALREAS	96	SAINT-GABRIEL	VALREAS	96			
CLG	SCOL	VALLIS AERIA	VALREAS	107	VALLIS AERIA	VALREAS	107			
CLG	SCOL	ARAUSIO	ORANGE	147	ARAUSIO	ORANGE	147			
				6159			6159			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	JOSEPH D'ARBAUD	VAISON	38	JOSEPH D'ARBAUD	VAISON	49	PAUL ELUARD	BOLLENE	281
LPA	SCOL	ACAFMSA	VAISON	11						
LP	SCOL	ARISTIDE BRIAND	ORANGE	22	ARAUSIO	ORANGE	78			
LP	SCOL	L'ARGENSOL	ORANGE	32						
CLG	SCOL	ARAUSIO	ORANGE	24						
CLG	SCOL	HENRI BOUDON	BOLLENE	14	HENRI BOUDON	BOLLENE	14			
CLG	SCOL	PAUL ELUARD	BOLLENE	31	PAUL ELUARD	BOLLENE	31			
LP	SCOL	FERDINAND REVOUL	VALREAS	14	FERDINAND REVOUL	VALREAS	41			
LP	IND	FERDINAND REVOUL	VALREAS	27						
CLG	SCOL	VALLIS AERIA	VALREAS	13	VALLIS AERIA	VALREAS	58			
LPA	SCOL	ST DOMINIQUE	VALREAS	13						
MFR	SCOL	RICHERENCHES	RICHERENCHES	32						
CLG	SCOL	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE	10	VICTOR SCHOELCHER	STE CECILE	10			
CLG	SCOL	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	20	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	20	PAUL GAUTHIER	CAVAILLON	477
CLG	SCOL	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	14	CLOVIS HUGUES	CAVAILLON	14			
SEP	SCOL	ALPHONSE BENOIT	ISLE / SORGUE	44	JEAN BOUIN	ISLE / SORGUE	76			
CLG	SCOL	JEAN BOUIN	ISLE / SORGUE	13						
LPA	SCOL	LA RICARDE	ISLE / SORGUE	19						
CLG	SCOL	CHARLES DOCHE	PERNES	14	CHARLES DOCHE	PERNES	14			
CLG	SCOL	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	14	MARCEL PAGNOL	PERTUIS	14			
CLG	SCOL	CHARLES DE GAULLE	APT	12	CHARLES DE GAULLE	APT	36			
SEP	SCOL	CHARLES DE GAULLE	APT	24						
CLG	SCOL	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	18	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	69			
SEP	SCOL	JEAN-HENRI FABRE	CARPENTRAS	51						
CLG	SCOL	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	3	ALPHONSE DAUDET	CARPENTRAS	3			
LP	SCOL	VAL DE DURANCE	PERTUIS	13	MARIE MAURON	PERTUIS	41			
CLG	SCOL	MARIE MAURON	PERTUIS	28						
CLG	SCOL	LE CALAVON	CABRIERES	9	LE CALAVON	CABRIERES	9			
CLG	SCOL	ANDRE MALRAUX	MAZAN	9	ANDRE MALRAUX	MAZAN	9			
CLG	SCOL	JEAN GARCIN	ISLE / SORGUE	11	JEAN GARCIN	ISLE / SORGUE	11			
CF	SCOL	CENTRE FORESTIER	BASTIDE DES J.	31	ALBERT CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	58			
MFR	SCOL	MFREO	LA TOUR D'AIGUES	20						
CLG	SCOL	ALBERT CAMUS	LA TOUR D'AIGUES	7						
CLG	SCOL	LE LUBERON	CADENET	17	LE LUBERON	CADENET	17			
LPA	SCOL	LES CHENES	CARPENTRAS	86	IMMAC CONCEPTION	CARPENTRAS	86			

Type	Catégorie	Centre d'origine	Localité	Nbr	Centre d'examen	Localité	Nbr	Centre de correction	Localité	TOTAL
CLG	SCOL	JULES VERNE	LE PONTET	19	JULES VERNE	LE PONTET	19	JULES VERNE	LE PONTET	508
CLG	SCOL	JOSEPH VIALA	AVIGNON	23	JOSEPH VIALA	AVIGNON	23			
CLG	SCOL	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	8	JOSEPH ROUMANILLE	AVIGNON	56			
LP	SCOL	MARIA CASARES	AVIGNON	24						
LP	SCOL	ROBERT SCHUMAN	AVIGNON	24						
	IND	AVIGNON CARPENTRAS	AVIG-CARPENT	22	GERARD PHILIPPE	AVIGNON	30			
LP	IND	CHARLES DE GAULLE	APT	8						
CLG	SCOL	ST EXUPERY	BEDARRIDES	13	ST EXUPERY	BEDARRIDES	13			
CLG	SCOL	VOLTAIRE	SORGUES	13	VOLTAIRE	SORGUES	13			
LP	SCOL	DOMAINE D'EGUILLES	VEDENE	24	DIDEROT	SORGUES	49			
LP	SCOL	LP MONTESQUIEU	SORGUES	25						
LP	SCOL	VICTOR HUGO	CARPENTRAS	48	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	85			
CLG	SCOL	ALPHONSE SILVE	MONTEUX	15						
MFR	SCOL	LA DENOVES	MONTEUX	22						
CLG	SCOL	DU PAYS DE SAULT	SAULT	9	DU PAYS DE SAULT	SAULT	9			
CLG	SCOL	JEAN BRUNET	AVIGNON	8	JEAN BRUNET	AVIGNON	8			
CLG	SCOL	MARIE RIVIER	SORGUES	22	MARIE RIVIER	SORGUES	22			
LP	SCOL	ST VINCENT DE PAUL	AVIGNON	76	ST MICHEL	AVIGNON	76			
CLG	SCOL	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	8	ANSELME MATHIEU	AVIGNON	8			
CLG	SCOL	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	20	FREDERIC MISTRAL	AVIGNON	20			
CP	IND	CENTRE PENITENTIAIRE	LE PONTET	24	CENTRE PENITENTIAIRE	LE PONTET	24			
CLG	SCOL	LOU VIGNARES	VEDENE	12	LOU VIGNARES	VEDENE	12			
CLG	SCOL	PAYS DES SORGUES	LE THOR	9	PAYS DES SORGUES	LE THOR	9			
CLG	SCOL	ANNE FRANK	MORIERES	7	ANNE FRANK	MORIERES	7			
CLG	SCOL	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	1	FRANCOIS RASPAIL	CARPENTRAS	1			
SEP	SCOL	JB DE LA SALLE	AVIGNON	24	JB DE LA SALLE	AVIGNON	24			
				1266				1266		

Questionnaire bilan DNB session 2015
Centres d'examen – Centres de correction

DSDEN de Vaucluse
Pôle académique du DNB
49, rue Thiers
84077 AVIGNON Cedex
Tél : 04 90 27 76 50

Afin d'améliorer chaque année l'organisation du Diplôme National du Brevet, nous vous invitons à remplir ce questionnaire bilan et à nous le retourner par courriel à : pole.examenetconcours84@ac-aix-marseille.fr ou par courrier à DSDEN de VAUCLUSE – Pôle académique du DNB – 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX avant le **17 juillet 2015**.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'organisation de l'examen.

Nom du centre d'examen ou de correction :

1 – Quelle(s) est(sont) la(les) difficulté(s) que vous avez rencontrée(s) dans l'organisation des épreuves ou de la correction des épreuves ?

2 – Quelle(s) solution(s) avez-vous mise(s) en place pour palier cette (ces) difficulté(s) ?

3 – Quel(s) élément(s) de la session 2015 estimez-vous satisfaisant(s) ?

4 – Quel(s) point(s) souhaiteriez-vous voir améliorer ?

5 – Les informations reçues de la part du pôle académique du DNB ont-t-elles été suffisantes ?

6 – Dans quel(s) domaine(s) estimez-vous avoir manqué d'informations ?